

Monsieur Jean AGULHON  
Directeur des Ressources Humaines France

Nos Réf. :  
2009 213/LS

Boulogne Billancourt, le 8 juin 2009

Copie : Mrs Philippe BRISMONTIER  
Philippe VOGIN

Monsieur le Directeur,

Lors de la commission de suivi sur le télétravail du 27 Janvier 2009, lors de la réunion de négociation du 5 Mai 2009, ainsi qu'à l'occasion de plusieurs réunions et échanges informels, nous vous avons maintes fois alertés sur les dangers que représentait, pour les télétravailleurs, l'utilisation des lignes ADSL personnelles à des fins professionnelles.

Quelle, donc, n'a pas été notre surprise de découvrir l'avis de résiliation définitive des lignes ADSL Professionnelles d'ici le 30 Juin 2009 !

« L'ADSL Professionnelle Orange n'apportant pas la qualité de prestation attendue, il a été décidé d'abandonner cette prestation au profit d'une prise en charge de la ligne ADSL Personnelle. »

L'argument ne tient pas : outre le fait que l'ADSL Pro donnait toute satisfaction, quelle assurance avez-vous qu'une ligne ADSL Personnelle Grand Public soit à même de garantir des conditions de performance acceptables (couverture, raccordement, débit) et nécessaires à une utilisation professionnelle optimale ?

Nous avons également demandé de mettre en garde les télétravailleurs ne disposant que d'une seule ligne ADSL, sur les problèmes que pourraient poser de multiples accès et activités simultanés sur cette même ligne (TV, téléphone, téléchargements, jeux en ligne, etc..). En effet, l'ouverture d'une seconde ligne, dédiée à l'activité professionnelle, permettrait d'éviter les éventuelles interférences inhérentes aux activités de la famille ou de l'entourage du télétravailleur.

Renault se doit d'assurer d'urgence un service autour de l'ADSL et une sécurité au télétravailleur :

- Une prise en compte et une traçabilité des incidents et dysfonctionnements imputables à l'opérateur.
- Une présence forte de Renault auprès de l'opérateur afin d'assurer une aide rapide et efficace à la résolution d'éventuels problèmes
- .....

Je vous enjoins à une réelle prise en compte de nos demandes et vous propose, parallèlement, l'organisation d'une enquête auprès des télétravailleurs, concernés au premier chef, sur leur niveau d'équipement, s'ils rencontrent des difficultés et à quels types de difficultés ils doivent ou ont du faire face, etc.... pour une mise à plat en profondeur de leurs conditions de travail et mener plus avant la réflexion.

Les résultats devront être communiqués dans un premier temps à la commission de suivi et aux CHS-CT concernés puis aux télétravailleurs eux-mêmes ainsi qu'à tous ceux qui désireraient le devenir.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Laurent SMOLNIK  
Délégué Syndical Central  
Envoyé par courrier électronique